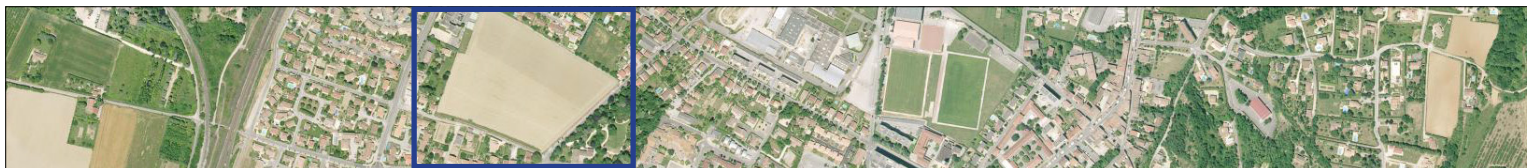


DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
VAL DE DRÔME

LIVRON SUR DRÔME



Plan Local d'Urbanisme MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 **II_Zone AUa1 des Renoncées / Proposition de modification des Orientations d'Aménagement**



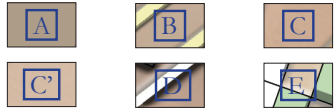
CROUZET URBANISME
19 Grande rue – 26 130 Saint Paul Trois Châteaux
Tél : 04 75 96 69 03.
e-mail : crouzet-urbanisme@orange.fr

21 JUILLET 2017
V5

ZONE AUA1 DES RENONCÉES / OAP

Structuration du quartier

Les différents secteurs, pour lesquels les typologies de logements ont été définies (explicitées page suivante).



Principe de plantations d'interfaces entre l'opération et les zones d'habitat adjacentes.

Principe de Canal à recréer + transit cycles piétons

Les tracés de voies, la taille des ilots et la localisation des espaces communs sont reportés à titre indicatif.

Au total, le programme devra comprendre au moins 110 logements.

Principe de désenclavement de ce terrain au travers du réseau de voirie de desserte du parking.

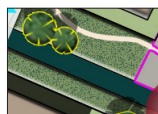
Principe de parking ouvert au public en bordure de la rue des Renoncées.

Principe d'entrée/sortie sur la rue des Renoncées.

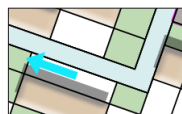
Principe d'entrée/sortie sur la rue du Nay.

Principe d'accès piétons/cycles sur la rue du Nay.

Principe de conservation du canal.



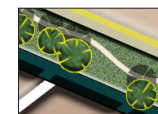
Principe de voie principale transversale connectée à la fois à la rue des Renoncées et à la rue du Nay.



Les voies secondaires (tracés à titre indicatif) les flèches bleues indiquent : soit un double-sens de circulation, soit une circulation en sens unique.



Principe de connexions voie principale / voies secondaires assurées par des carrefours sécurisés.



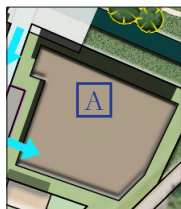
Principe de large mail piétons/cycles transversal planté et boisé.



Principe de poches de stationnements communs (nombre, localisation et emprises indicatives).

ZONE AUa1 DES RENONCÉES / OAP

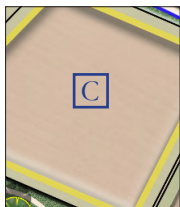
Typologies des logements



Les logements seront collectifs. Le programme comprendra au moins 25 logements, dont au moins 12 logements locatifs aidés par l'État.

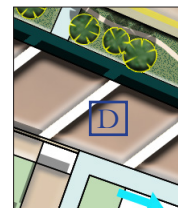


Le programme comportera au moins 10 logements adaptés aux seniors.

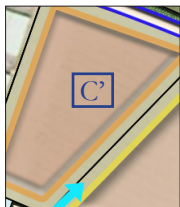


Le programme devra comporter notamment 1 programme d'au moins 10 logements locatifs pour personnes âgées accessible aux PMR avec une «veille bienveillante» ainsi qu'une plate forme de services et d'hébergement pour PHV (Personnes Handicapées Vieillissantes).

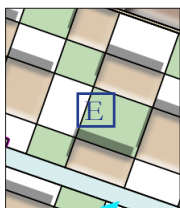
Les bâtiments en R+2 seront implantés coté sud (coté coulée verte centrale) et non coté Nord (le long du cheminement).



Les logements seront très majoritairement en habitat individuel groupé ou jumelé.



Programme de logements sans mention de densité.

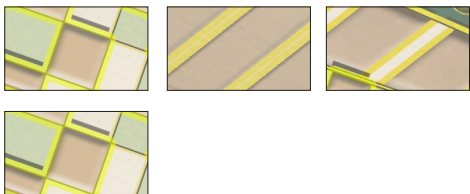


Secteur en lots libres. Les typologies d'habitat possibles sont : l'individuel, l'individuel groupé et l'individuel jumelé.

A l'échelle de toute la zone AUa1, le programme de logements devra comprendre 110 logements au moins, dont 30% au moins de logements locatifs aidés par l'État ou en accession sociale à la propriété. Toutefois, à l'échelle de toute la zone AUa1 20% maximum des logements seront en Prêt Social Location Accession (PSLA).

ZONE AUA1 DES RENONCÉES / OAP

Traitement des clôtures



Secteurs jaunes.

Le traitement des clôtures sera différent selon les secteurs et/ou des parties de leurs périmètres. Les couleurs indiquées renvoient à des typologies de clôtures définies au règlement écrit.